dodis.ch/2663

DR. E. BOERLIN-WIDMER
NATIONALRAT

N.O.J. avec prière de préparer une réponse.
Hp. 2.5.

Liestal, le 1 mai 1946.

R. 3.5.46

Monsieur
le conseiller fédéral Dr.M. Petitpierre,
Chef du département politique fédéral,
B e r n e .

o.B.64.3.20.1 noté.

Monsieur le conseiller fédéral,

De retour de Copenhague je m'empresse de vous renseigner sur les délibérations du Conseil de l'Union interparlementaire notamment en ce qui concerne la neutralité de la Suisse. La réunion, à laquelle les délégations de 17 parlements participaient - Grande-Bretagne, France, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Islande, Pologne, Jugoslavie, Bulgarie, Turquie, Egypte et la Suisse - avait un ordre de jour très chargé de sorte que les discussions étaient en partie un peu sommaires. La discussion de la question de la neutralité suisse fut ouverte par monsieur le rapporteur Orban, sénateur belge. Il défendait son rapport et ses conclusions si favorables à notre pays de coeur et d'esprit. Il parlait presque trop bien en notre faveur et rappelait d'une éloquence splendide les services humanitaires de la Suisse au cours de la guerre 1939/45. Monsieur de Senarclens soutenait de sa part comme président du groupe suisse de l'Union interparlementaire le point de vue de notre pays. Des autres délégations celle de la Bulgarie, de la Norvège et de la Finlande prenaient la parole, au premier lieu monsieur Kolaroff, président de la Sobranje bulgare. Tous les orateurs ne contestaient pas les mérites de la Suisse et le caractère spécial de sa neutralité reconnue à maintes reprises par les puissances européennes, mais tous les trois étaient de l'avis que la neutralité suisse telle qu'elle était conçue jusqu'à présent soit incompatible avec le statut de l'ONU et les obligations de solidarité totales selon la charte de San Francisco. Tous les trois s'opposaient, d'ailleurs aussi à d'autres occasions,

./.

Dodis

dodis.ch/2663

à tout essai d'affaiblir ces obligations.
Vu cette opposition et le peu de temps qui restait pour une discussion plus longue la délégation suisse se ralliait à la proposition du président de la commission politique et juridique, qui traitait cette question, qu'elle soit sommise à une commission spécial pour un examen plus précis. D'après les déclarations du rapporteur général de la commission politique et juridique, Monsieur M. Bastid, (France), la souscommission devrait étudier les conditions d'une adhésion de la Suisse à l'ONU. Tout le monde était d'accord qu'une telle adhésion soit désirable. La délégation suisse sera représentée dans cette nouvelle commission et j'aurais moi-même l'honneur de défendre notre point de vue suisse.
La délégation suisse prenait d'ailleurs aussi part à d'autres discussions de Copenhague et fut remerciée de ces propositions médiatrices. Plusieurs fois dans ces jours des contradictions d'idée et de politique entre l'ouest et l'est furent d'une apparence dangereuse. Il y avait d'une part la délégation anglaise avec le vice-président de la chambre et d'autre part les délégations jugoslaves, bulgares et finlandaises avec les présidents de leurs parlements qui - surtout les deux premières - étaient les porte-paroles évidentes du pointe de vue russe. Alors la délégation suisse, au nom de laquelle j'ai eu l'honneur de prendre la parole, avait la chance d'éviter par leurs propositions des conflits.
En somme je crois pouvoir dire que notre voyage à Copenhague sera utile à notre pays quoiqu'un succès complet et définitif dans la question de la neutralité fît défaut.

Agréez, Monsieur le conseiller fédéral, mes meilleurs remerciements de votre confiance et l'expression de mes sentiments dévoués

F. Borel